

SOMMAIRE

ÉDITORIAL – Une référence... de Stéphane TASSEL	1
---	---

PARTIE I : LA CARRIÈRE UNIVERSITAIRE

I-0 - LE SABORDAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES	6
0.1. RGPP : l'outil de casse de la fonction publique	6
0.2. Le processus de dénaturation de l'Enseignement Supérieur	8
I-1 - LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT	11
1.1. Le statut des fonctionnaires	11
1.2. Les positions	12
1.3. Obligations et interdictions	16
1.4. Droits	19
1.5. Mobilité et rapprochement de conjoints	25
I-2 - SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	28
2.1. Missions	29
2.2. Organisation générale	29
2.3. Les conseils des EPCSCP	33
2.4. Les universités	35
2.5. Les IUFM	38
2.6. Les PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur)	40
2.7. Les instances nationales	41
I-3 - ENTRÉE DANS LE SUPÉRIEUR	51
3.1. Le recrutement des enseignants-chercheurs	51
3.2. Le détachement dans les emplois d'enseignants-chercheurs	60
3.3. L'affectation des enseignants de statut second degré	62
3.4. La titularisation	64
I-4 - NON-TITULAIRES	67
4.1. Les différentes catégories d'enseignants non titulaires	67
4.2. Règles communes aux non-titulaires	77
4.3. Les instances universitaires chargées de l'emploi non titulaires	78

LE SNESUP Hebdomadaire du Syndicat National de l'Enseignement Supérieur – FSU

78, rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 Paris – Téléphone : 01 44 79 96 10 – Télécopie : 01 42 46 26 56

Site Internet : <http://www.snesup.fr>

Rédacteur en chef : Noël Bernard – Directeur : Guy Odent – Illustration de couverture © Didier Chamma

Imprimerie Compédit Beauregard – Tél. 02 33 37 08 33 / Commission paritaire n° 0 111 S07698 D 73 – ISSN : 245 9663

I-5 - LA CARRIÈRE DES ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR	79
5.1. Les enseignants-chercheurs	80
5.2. Les enseignants (Second degré et Ensam)	91
I-6 - TRAITEMENTS	99
6.1. Salaires : la peau de chagrin	99
6.2. Le salaire mensuel des enseignants titulaires	100
6.3. Émoluments des PR et MC praticiens hospitaliers	104
6.4. Rémunération des enseignants non titulaires	105
6.5. Tableau des traitements en € au 1 ^{er} juillet 2010	108
6.6. Les heures complémentaires	110
6.7. Primes et rémunération de tâches spécifiques	111
I-7 - RECLASSEMENT	115
7.1. Reclassement dans un corps d'enseignants-chercheurs	115
7.2. Reclassement dans un corps d'enseignants du second degré	122
I-8 - RETRAITES	125

PARTIE II : LE MÉTIER D'UNIVERSITAIRE

II-1 - MISSIONS ET OBLIGATIONS DE SERVICE	130
1.1. Obligations de service des enseignants-chercheurs	130
1.2. Obligations de service des enseignants du second degré	136
1.3. L'annualisation des services et ses conséquences	138
1.4. Pour une vraie réduction du temps et de la charge de travail	140
II-2 - LA MISSION D'ENSEIGNEMENT	143
2.1. L'organisation générale des études supérieures en France	143
2.2. Les études supérieures publiques relevant du MESR	152
2.3. Habilitations et évaluation des formations	178
II-3 - LA MISSION DE RECHERCHE	182
3.0. Introduction	182
3.1. L'activité de recherche	183
3.2. Droit à la recherche !	184
3.3. Les droits des chercheurs	185
3.4. L'organisation de la recherche	188
3.5. Les financements	195
3.6. L'évaluation de la recherche	200

II-4 - ÉVALUATION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	203
4.1. Évaluation des enseignants-chercheurs	203
4.2. Évaluation des unités de recherche	207
4.3. Évaluation de l'offre de formation	209
4.4. Évaluation des enseignements	209
II-5 - PROTECTION SOCIALE, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ	211
5.1. Congés liés à la protection sociale	211
5.2. Mutualité	219
5.3. Hygiène et sécurité	223
II-6 - ACTIVITÉ SYNDICALE	228
6.1. Le droit syndical	228
6.2. L'activité d'une section locale du SNESUP	228
6.3. Moyens matériels de fonctionnement fournis par l'établissement pour l'activité syndi- cale locale	228
6.4. Réunions, autorisations d'absence et décharges de service à titre syndical	229
6.5. Le droit de grève	229
II-7 - DÉMARCHES ET CONTENTIEUX	232
7.1. Vous avez un problème : comment procéder ?	232
7.2. Contestation et droit de recours	234
7.3. Accès aux documents administratifs	237
7.4. Discrimination et harcèlement	238
7.5. La procédure disciplinaire dans les établissements d'Enseignement supérieur	241